

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

MULTIPAR GREEN BOND, Part Classique (FR0014000NC9)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.9.69.320.346 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 28/03/2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), soumis aux dispositions du code monétaire et financier. Il s'agit d'un FCPE Multi-Entreprises.

Durée

Ce Produit est initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM n'a pas le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. Le conseil de surveillance décide des opérations de fusion, scission ou liquidation.

Objectifs

Classification du FCPE : « Obligations et autres titres de créance internationaux ».

Le FCPE est géré activement et de manière discrétionnaire en investissant principalement dans des obligations émises par des sociétés du monde entier faisant l'objet d'une analyse ESG et soutenant des projets liés au climat et à l'environnement. Il a pour objectif de gestion sur une durée de placement recommandée de 4 ans minimum, d'obtenir une performance, nette de frais, liée à l'évolution des obligations vertes du monde entier.

L'indice de référence « Bloomberg MSCI Global Green Bond Index coupons nets réinvestis » couvert à 100% contre le risque de change en euros est utilisé à des fins de comparaison de performance uniquement. Le FCPE n'est pas contraint par un indice de référence et sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence. Cet indice est exprimé en euro, coupons réinvestis. Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCPE investit au moins 75% de ses actifs dans des obligations « vertes » mondiales libellées en devises de tous pays, par un investissement sur des titres de sociétés qui intègrent dans leur fonctionnement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), selon l'analyse de la société de gestion. Les obligations « vertes » sont des obligations qui soutiennent des projets principalement environnementaux et sont émises par des entreprises, des agences, des entités supranationales ou locales et/ou des États. Le FCPE pourra investir jusqu'à 20% de son actif net sur des émetteurs situés dans des pays émergents, dont des entreprises ayant leur siège social dans l'un de ces pays.

Les instruments du marché monétaire et les titres de créance bénéficient d'une notation supérieure à B- (S&P) ou d'une notation équivalente selon la société de gestion. Les titres spéculatifs pourront représenter jusqu'à 20% maximum de l'actif net. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-dessus, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. La part des titres de créance et des instruments du marché monétaire du compartiment est gérée dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre -3 et +2 par rapport à la sensibilité de l'indice de référence. Pour définir l'univers d'investissement des obligations vertes, nous avons développé une méthodologie d'analyse propriétaire articulée autour des piliers des Green Bond Principles (GBP) : 1) Utilisation des fonds 2) Gestion du produit de l'émission obligataire 3) Processus d'évaluation et de sélection des projets « verts » 4) Rapport d'impact. Le risque de change peut représenter jusqu'à 5% maximum de l'actif du FCPE. La stratégie de gestion consiste à établir un univers de valeurs ciblé sur le financement de la transition énergétique et écologique grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. Le FCPE ne bénéficie pas du label d'investissement socialement responsable (ISR). L'approche ESG concerne tous les investissements réalisés en lignes directes, et consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ESG du FCPE est basée sur une approche dite Best-in-Class qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur catégorie selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs.

a) **Approche ESG concernant les investissements en lignes directes :** Le FCPE investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. La notation interne est définie à partir de métriques quantitatives fournies par des fournisseurs externes (Sustainalytics, ISS et/ou autre) et fait l'objet d'une analyse extra-financière interne complémentaire. Cette méthodologie interne a vocation à être évolutive, de même que les sources de données externes pourraient évoluer dans le temps.

Le FCPE suit une approche thématique durable. A ce titre, il investit au moins 75% de ses actifs dans des obligations « vertes » mondiales, respectant les Principes applicables aux obligations vertes (« GBP », Green Bond Principles)* tels que formulés par l'International Capital Market Association, libellées en devises de tous pays. Les titres d'entreprises sélectionnés en dehors de l'indice de référence ne présentent pas de biais a priori en termes de zones géographiques et de secteurs. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur de référence retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds. Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue les entreprises émettrices selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption. Après avoir déterminé les émetteurs éligibles, l'équipe de gestion procède à la sélection des obligations éligibles comme suit : Sélection des obligations « green bonds ». Cette sélection repose sur (i) une sélection des secteurs dans lesquels le FCPE peut investir, (ii) l'évaluation des projets par des analystes donnant lieu à une notation des projets. Les projets bénéficiant d'une notation inférieure à 50 pour les pays développés et inférieure à 30 pour les pays émergents sont non éligibles et ne peuvent être financés, (iii) la prise en compte des rapports qui doivent permettre de définir les impacts des projets.

b) **Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière :** Certains émetteurs détenus en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

c) **La gestion du portefeuille :** Pour chacune des obligations vertes, (i) un comité « macroéconomique » composé des responsables des équipes de gestion par classe d'actifs va se réunir mensuellement pour identifier les tendances macroéconomiques en comparant le point de vue global des acteurs des marchés financiers et les analyses de l'équipe de recherche macro-économique de la société de gestion.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

Sur la base de ces analyses, la société de gestion établit des prévisions de taux d'intérêt à 3 mois et détermine ainsi les principaux choix en terme de sensibilité aux taux, de positionnement sur la courbe des taux et d'exposition au risque de crédit (ii) le comité macroéconomique détermine ensuite l'allocation du risque en comparant ses prévisions avec le consensus du marché. (iii) Les émetteurs éligibles sont sélectionnés à partir des recommandations des analystes selon le segment de courbe et de notation (iv) la construction du portefeuille est faite en fonction des choix d'allocation de risque et des choix d'émetteurs tel que décrit ci-dessus.

Autres informations : Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles. Les demandes de rachats, sont à adresser quotidiennement, au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Investisseurs de détail visés

La part Classique est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales. Ce Produit est conçu pour les bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 4 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : BNP PARIBAS, EPSSENS
- Le règlement, le(s) document(s) d'informations clés relatif(s) aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative ainsi que les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur votre espace personnel accessible depuis le site internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com ou sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou le cas échéant de votre compagnie d'assurance et/ou sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. BNPP AM exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Les informations concernant la composition du conseil de surveillance du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit :** le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au règlement.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus au professionnel qui commercialise le produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 4 ans Exemple d'investissement : 10.000 EUR		Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 4 ans (en cas de déblocage anticipé)
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.943,67 EUR	6.945,28 EUR
	Rendement annuel moyen	-20,56%	-8,71%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.943,67 EUR	7.998,97 EUR
	Rendement annuel moyen	-20,56%	-5,43%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.743,13 EUR	9.837,03 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,57%	-0,41%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.667,53 EUR	10.663,33 EUR
	Rendement annuel moyen	6,68%	1,62%



Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2020.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 4 ans (en cas de déblocage anticipé)
Coûts totaux	337,34 EUR	452,37 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,39%	1,15% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,74% avant déduction des coûts et de -0,41% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2024.	33,95 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	3,39 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 4 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite. La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le règlement.
Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats de parts permettant de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le règlement du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son teneur de compte conservateur de parts. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Les performances et scénarios de performance passées du Produit sont disponibles sur le site internet <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/entreprises/> et/ou sur le site internet www.bnpparibas-am.com ou sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou, le cas échéant, de votre compagnie d'assurance.
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.



- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

